

PUBLIE LE

18 AVR. 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 10 AVRIL 2012 À 18 HEURES 30

N°1- 35 / 2012 : OPÉRATION DE MISE AUX NORMES DE LA STATION D'ÉPURATION DE FRÉJATROLLES SECTEUR ONDESQUE - MODIFICATION DE LA CARTE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION

L'An Deux Mille Douze, le 10 avril 2012

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 10 avril 2012 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE
Secrétaire : Madame Sarah LAURENS

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Michel FOURNIALS, Naïma MARENGO, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Félix TORRES, Anne-Marie ROSE, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Serge NEAU.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Françoise LARROQUE, Jean ESQUERRE, Marie-France DE TRUCHIS, Jean-Marie COUDERC, Jean-Michel DOUREL, Claude COSTES, Anne ROUMEGAS-PORCHE, David KOWALCZYK, Jean MAURIES.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Alain GRIMAL, Robert PAGGI, Alain LONG, Eliane CARLES, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Patrick GARNIER, Stephen JACKSON, Pierre COSTES, Dominique BILLET, Pierre DOAT, Thierry GINESTET, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCETTE, Philippe HEIM, Michel DELPOUX, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Michel FRANQUES, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBAREDE, Françoise LESCURE, Marie-Claude DURAND, Michel ANDRAL, Francine ALARY, Noël RAMON, Jean-Charles BALARDY, Thierry MALLE, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 43

Votants (titulaires, suppléants votants) : 36

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 10 AVRIL 2012

N°1- 35 / 2012 : OPÉRATION DE MISE AUX NORMES DE LA STATION D'ÉPURATION DE FRÉJAIROLLES SECTEUR ONDESQUE - MODIFICATION DE LA CARTE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION

Pilote : Assainissement

Autres services concernés : Finances et Budget

Monsieur Jean-Claude De LAPANOUSE, rapporteur,

La station d'épuration de Fréjairolles – secteur Ondesque a été mise en service en 1995 ; cette station d'épuration est de type « filtres à sable ». Cet ouvrage, d'une capacité de 400 Equivalents Habitants est devenu :

- insuffisant en raison du développement actuel et futur de l'urbanisation sur ce territoire de la commune ; des charges de pollution traitées égales à 118 % de la charge nominale pour les paramètres organiques,
- inadapté compte tenu des eaux parasites qui y arrivent : charge hydraulique variable pouvant atteindre 200 % de la charge nominale.

Les visites réalisées par le SATESE du Tarn indiquent une surcharge organique importante mise en évidence par la formation rapide d'une croûte de boues en surface du décanteur malgré des vidanges régulières (tous les 6 mois). Les eaux usées ont toujours des difficultés à s'infiltrer au niveau des massifs de sable particulièrement en temps de pluie du fait du réseau unitaire de la commune.

En temps de pluie la station est surchargée, et une partie des effluents est déversée en amont de la station.

L'urbanisation actuellement limitée de Fréjairolles du fait de l'inéquation du système de traitement en place est prévue dans le plan local de l'urbanisme adopté en 2011, de telle sorte que d'ici 2025, 1300 équivalents habitants sont susceptibles d'être raccordés à cette station.

Le conseil communautaire réuni en séance du 30 septembre 2011 a validé le lancement de l'opération de mise aux normes de Fréjairolles- Secteur Ondesque et autorisé le Président à entreprendre toutes les démarches techniques et administratives nécessaires à son bon déroulement.

Le marché de maîtrise d'œuvre et de réalisation du dossier loi sur l'eau a été confié par décision du Président en date du 1^{er} octobre 2009 à la société POYRY ENVIRONNEMENT S.A - 31675 LABEGE pour un montant de 37 100 euros HT

Le marché principal de travaux de « mise en conformité du mode de traitement des effluents de la station d'épuration d'Ondesque à Fréjairolles » a été attribué à la société DUBREUILH SA, sise 82270 MONTPEZAT DE QUERCY, pour un montant de 581 004 euros HT.

L'ensemble des dépenses prévisionnelles est à présent connu et synthétisé dans le tableau ci-dessous :

ETAT RECAPITULATIF DES DEPENSES PREVUES	
Désignation	Montant prévisionnel de dépenses HT
Annonces légales	2 500,00 €
Etudes de topographie préalables à la consultation pour travaux	1 250,00 €
Etudes géotechniques	2 445,00 €
Maîtrise d'œuvre et dossier loi sur l'eau	37 100,00 €
Mission de coordination SPS	2 525,00 €
Etude impact sur milieu avant travaux	1 800,00 €
Travaux	581 004,00 €
Etude impact sur milieu après travaux (2 fois par an pendant 2 ans)	8 000,00 €
Achat Terrain	53 376,00 €
Divers (travaux de connexion de la station du mas provençal, essais de contrôle sur canalisation, essais de compactage sur voirie, branchements réseaux divers ,communication, ...)	40 000,00 €
TOTAL	730 000,00 €

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser le Président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à effectuer une demande de subvention auprès des organismes compétents (Agence de l'eau Adour Garonne et Conseil Général du Tarn) sur la base de cet estimatif de dépenses de 730 000,00 euros HT soit 873 080,00 euros TTC.

Parallèlement, conformément au décret du 3 juin 1994, consolidé le 23 mars 2007, la carte de zonage du schéma directeur d'assainissement de la commune doit être revue de façon à intégrer l'ensemble des secteurs susceptibles d'être à court ou à moyen terme raccordés à l'assainissement collectif donc à la future station d'épuration. Il convient donc d'autoriser le Président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à lancer l'étude afférente, à prescrire l'enquête publique d'approbation de la carte de zonage d'assainissement de la commune de Fréjairolles et à effectuer une demande de subvention auprès des organismes compétents (Agence de l'eau Adour Garonne et Conseil Général du Tarn) sur la base d'un estimatif de dépenses de 5 000 euros HT soit 5 980 euros TTC.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté Préfectoral du 24 décembre 2002 portant création de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et ses milieux aquatiques et ses décrets d'application

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE monsieur le Président à effectuer toutes les démarches administratives auprès des instances compétentes permettant de modifier la carte de zonage du schéma directeur d'assainissement de la commune de Fréjairolles

AUTORISE monsieur le Président à effectuer les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Général du Tarn pour un montant prévisionnel de dépenses liées à l'opération de 730 000 euros HT soit 873 080,00 euros TTC.

AUTORISE monsieur le Président à effectuer les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Général du Tarn pour un montant prévisionnel de dépenses liées à la modification de la carte de zonage du schéma d'assainissement de Fréjairolles de 5 000 euros HT soit 5 980 euros TTC.

Pour extrait conforme,
Fait le 10 avril 2012,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE

